

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 24 mars 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32
<p>Date de la convocation 17 mars 2022</p> <p>Date d'affichage 17 mars 2022</p> <p>Délibération n° 2022-12</p> <p>Objet de la délibération <i>Direction des finances – Service finances – Reprise anticipée des résultats 2021 – Budget cimetière.</i></p> <p>Vote pour à l'unanimité</p> <p>POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p>		

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars deux mille vingt-deux, à dix-huit heures et trente-trois minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, PONROY Nathalie, TREQUATTRINI Pascale, CHARRETON Paule-Sandrine, GANDIN Frédéric, CHAOUICHE Dalel, BLANC Benjamin, LEVEQUE Mickaël, CROCE Marc-Edouard, ORTIS Elsa, VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure, ROYET Pierre.

Procurations :

GOTTA-SMADJA Marie-Aurore donne procuration à BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent donne procuration à LAURERI Philippe, NAAL Jean-Michel donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre, BESSET Monique donne procuration à DELGADO Alexandra, LARCHE Laurence donne procuration à LE TALLEC Jean-Claude, BELTRA Sandrine donne procuration à FOUCOU Roseline, ATIAS Jessica donne procuration à RAVINAL Danièle, VAZ Hugo donne procuration à DUPONT Thierry.

Absents :

MARINONI Audrey.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Huguette BERTRAND** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

La reprise anticipée du résultat ne peut s'effectuer qu'entre le 31 janvier et le 15 avril, c'est-à-dire après la clôture de la journée complémentaire afférente à l'exercice clos et jusqu'à la date limite de vote du budget.

L'objectif consiste en effet à autoriser la reprise d'un résultat excédentaire présentant un caractère certain pour éviter de recourir à la fiscalité. La reprise doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité.

Lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés.

La délibération d'affectation du résultat doit intervenir, comme pour la reprise classique des résultats, après le vote du compte administratif, qu'il y ait eu ou non différence avec la reprise anticipée. L'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 ne peut avoir lieu qu'après vote du compte administratif et au vu de la délibération d'affectation.

L'assemblée délibérante doit, lorsque les résultats font apparaître une différence avec la délibération relative à la reprise anticipée, procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Il est proposé à l'assemblée délibérante la reprise anticipée des résultats 2021 au budget primitif 2022 /budget cimetièrè.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

CONSIDÉRANT l'état de reprise anticipée du résultat visé par le trésorier ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

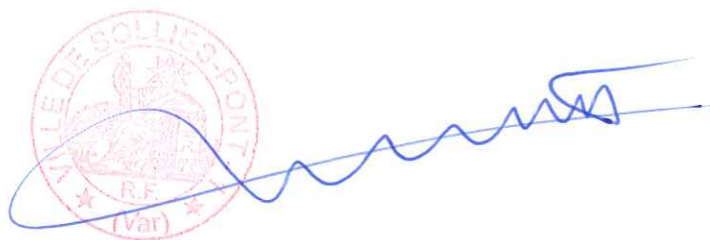
à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats 2021 du budget cimetièrè ainsi qu'il suit :

Résultat global de la section de fonctionnement 2021	-	205,16
Solde d'exécution de la section d'investissement 2021 (chapitre 001)	+	55 032,36
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2021		0,00
Besoin de financement de la section d'investissement		0,00
Couverture du besoin de financement 2021 (compte 1068)		0,00
Solde du résultat de fonctionnement (chapitre 002)	-	205,16

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire



CIMETIERE DE SOLLIES-PONT**REPRISE DU RESULTAT 2021**
-----**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	RECETTES	DEPENSES
Exercice	116 559,64	116 764,80
<u>TOTAL cumulé</u>	116 559,64	116 764,80

SOLDE FONCTIONNEMENT **-205,16**

SECTION D'INVESTISSEMENT

	RECETTES	DEPENSES
Exercice	120 000,00	64 967,64
<u>TOTAL</u>	120 000,00	64 967,64
Excédent de l'exercice (hors Restes à réaliser)		55 032,36 c/001
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL avec Restes à Réaliser)		0,00 c/1068
Déficit ordinaire à reporter		-205,16 c/002

Fait à SOLLIES-PONT, le 04 FEV. 2022

Certifié conforme,
Docteur André GARRON
Par délégation
Mme Danièle RAVINAL
Adjointe au maire
Déléguée aux finances et au budget

Certifié conforme,
Le Trésorier,



SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE TOULON
PLACE BESAGNE BT A
CS 61212
83000 TOULON
04 94 92 70 91

Résultats budgétaires de l'exercice

30307 - CIMETIERE - SOLLIES-PONT

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	120 000,00	120 000,00	240 000,00
Titres de recette émis (b)	120 000,00	116 559,64	236 559,64
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	120 000,00	116 559,64	236 559,64
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	120 000,00	120 000,00	240 000,00
Mandats émis (f)	64 967,64	116 764,80	181 732,44
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	64 967,64	116 764,80	181 732,44
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	55 032,36		54 827,20
(h - d) Déficit		205,16	

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30307 - CIMETIERE - SOLLIES-PONT

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CIMETIERE - SOLLIES-PONT					
Investissement			55 032,36		55 032,36
Fonctionnement			-205,16		-205,16
Sous-Total			54 827,20		54 827,20
TOTAL III			54 827,20		54 827,20
TOTAL I + II + III			54 827,20		54 827,20